

**MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS**

Instituts d'éducation physique.

Par décret en date du 10 juin 1929, est approuvée la délibération du conseil de l'université de Clermont du 13 avril 1929, portant création, dans les conditions prescrites par le décret du 31 juillet 1929 (art. 3, § 2), d'un institut d'éducation physique relevant au point de vue scientifique de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Clermont.